

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2007 (vote du budget)

## **I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 dressé par le maire**

Monsieur CHATAIGNER présente le compte administratif 2006 de la commune et charge Monsieur MARY, Maire-adjoint de bien vouloir le soumettre au vote du conseil municipal.

En résumé, le C.A. 2006 peut se résumer comme suit :

**INVESTISSEMENT** : Résultat de l'exercice : déficit de 28.611,23 €.

**FONCTIONNEMENT** : Résultat de l'exercice : Excédent de 223.977,36 €

Vote pour à l'unanimité (Monsieur CHATAIGNER s'abstient).

## **II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006**

### **a . Total de la section de fonctionnement : 1.003.023,13 €**

#### **\* Principaux chapitres votés en dépense :**

Charges à caractère général : 258.270 €

Charges de personnel : 300.120 €

Autres charges de gestion courante : 167.491 €

Charges financières : 68.000 €

Autofinancement pour l'investissement: 207.142 €

#### **\* Principaux chapitres votés en recette :**

Produits des services : 79.900 €

Impôts et taxes : 498.827 €

Dotations et participations : 294.873 €

Autres produits de gestion courante : 45.000 €

### **b. Total de la section d'investissement : 901.800 €**

#### **\* Principaux programmes votés en dépense :**

Voirie : 120.000 €

Bâtiments : 60.000 €

Matériel : 30.000 €

Sanitaires école publique : 42.000 €

Aménagement pour la sécurité des entrées des écoles : 60.000 €

Effacement des réseaux rue du stade : 30.000 €

Salle des fêtes : 20.000 €

Parking de la salle de sports : 180.000 €

Voirie du Pinier 2<sup>ème</sup> phase : 250.000 €

#### **\* Principaux chapitres votés en recette :**

Emprunt : 454.000 €

Dotations : 4.900 €

FCTVA : 83.616 €

Excédent de fonctionnement : 151.954 €

Autofinancement : 207.142 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2007.

## **III. LOTISSEMENT**

### **a. Vote du prix du m<sup>2</sup> dans le lotissement le Pinier 2<sup>ème</sup> phase**

Après avoir voté à main levée (13 voix pour et une abstention (Mr MARY pour Mr MERCERON)), et connaissance prise des devis relatifs aux travaux de viabilisation et du prix

de revient du m<sup>2</sup> pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase du lotissement du Pinier, le conseil municipal décide d'établir un prix de vente de 20 € le m<sup>2</sup> . La route qui sera construite doit rejoindre la rue du Stade au Chemin d'artoreau en desservant la totalité des constructions du lotissement du Pinier.

Par ailleurs, le maire informe que les travaux de finition de l'impasse des Chênes (lotissement du Camp) devraient notamment être en cours de réalisation. Suivra ensuite la finition du lotissement du Pinier 1 (rue des Pléiades, rue du Soleil Levant et rue de la Voie Lactée).

---